

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 7 MARS 2016

L'an deux mil seize, le sept mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMEBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, CAPITAINE R, MERRIEN D, DENIS C, BOUGAN M, LE PERU B, PETIT S, LE PESSOT E, NICOL J, MALEGOL J, LOZAHIC C, DAVAÏ E, NICOL PY, BESCO V, NEVEUX D.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

Rapport n° 1 : Tableau des effectifs du personnel communal
Création de 3 postes d'adjoint techniques Principaux 2e classe
Création d'un poste d'adjoint technique Principal 1ere classe

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal :

- la possibilité pour trois adjoint techniques 1er classe, ayant atteint le 5e échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans leur cadre d'emploi, de les nommer adjoint technique principal 2e classe.
- la possibilité pour un adjoint technique Principal 2e classe, ayant atteint au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6e échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans de grade, de les nommer adjoint technique principal 1ere classe.

A cet titre Monsieur Le Maire, propose de modifier le tableau des emplois permanents comme suit à partir du 1er janvier 2016 :

GRADE	EFFECTIF	DATE D'EFFET	DUREE HEBDOMADAIRE DES SERVICES
RedacteurPrincipal 1er classe	1	01/01/13	35 h
Adjointadministratif 1er classe	1	01/10/13	35 h
Adjointadministratif 2e classe	1	01/09/06	35 h
AdjointTechniquePrincipal 2e	1	01/01/11	35 h
AdjointTechnique 2e classe	1	15/06/87	35 h
AdjointTechnique 2e classe	1	01/07/07	35 h
AdjointTechnique 2e classe	1	01/10/06	24 h
AdjointTechnique 2e classe	1	01/01/02	35 h
AdjointTechnique 2e classe	1	01/10/06	32 h
AdjointTechnique 2e classe	1	01/11/04	35 h
AdjointTechnique 2e classe	1	01/10/06	35 h
AdjointTechnique 2e classe	1	01/01/02	35 h
AdjointTechnique 2e classe	1	01/01/07	32 h
AdjointTechnique 2e classe	1	01/09/14	35 h
AdjointTechnique 2e classe	1	01/11/14	25 h 30
AdjointTechnique 1ere classe	1	01/01/15	35 h
AdjointTechnique 1ere classe	1	01/01/15	35 h
AdjointTechnique 1ere classe	1	01/01/15	35 h
AdjointTechniquePrincipal 2e classe	1	01/01/16	35 h
AdjointTechniquePrincipal 2e classe	1	01/01/16	35 h
AdjointTechniquePrincipal 2e classe	1	01/01/16	35 h
AdjointTechniquePrincipal 1er classe	1	01/01/16	35 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à **14 voix pour et 1 abstention**, cette proposition et fixe la nouvelle liste des emplois permanents de la commune comme indiqué ci dessus .

Rapport n° 2 : Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal, suite à la délibération prise en date du 28 octobre 2014, relative à la signature de la convention avec Mégalis Bretagne, permettant à la commune d'accéder à un bouquet de services numériques via une contribution prise en charge par LTC sur la période 2015 – 2019, de la possibilité de s'engager à présent dans la dématérialisation de la transmission vers la préfecture des actes règlementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, Budget primitif, Compte administratif) via la plateforme Mégalis.

A ce titre, le Conseil municipal doit donner son accord pour autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec la préfecture des Côtes d'Armor.

Rapport n° 3 : Honoraires de l'expert judiciaire, Monsieur SERS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération prise en date du 3 avril 2015, octroyant une allocation provisionnelle de 9 000 € à l'attention de Monsieur SERS, expert judiciaire nommé par le Tribunal Administratif de Rennes, dans la cadre de la procédure judiciaire liée aux désordres constatés sur le bâtiment de l'école primaire, construit en 2004.

La mission d'expertise de Monsieur SERS est désormais terminée et les honoraires s'élèvent en date du 4 février 2016, à 17 943.38 €TTC. Il est donc demandé à la commune de s'acquitter du solde des honoraires de cette mission d'expertise, soit 8 943.38 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le versement de ce solde à hauteur de 8 943.38 €, à Monsieur SERS et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Rapport n° 4 : Versement indemnités transport à la demande

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, la délibération du 27 novembre 2015, concernant la signature d'une convention entre la commune de Cavan et LTC, relative à la vente de tickets transport à la demande.

La prise en charge de cette vente de ticket donne lieu à une indemnisation annuelle de 100 €. Monsieur Le Maire propose de reverser cette somme aux deux agents administratifs assurant la gestion de ce service, à savoir Mme GEFROY Isabelle et Mme PEUCH Nelly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le versement d'une indemnité annuelle de 50 € pour d'une part Mme GEFROY Isabelle et d'autre part pour Mme PEUCH Nelly.

Rapport n° 5 : Recrutement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi aux services techniques

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi est un dispositif ouvert aux collectivités territoriales. C'est un contrat de travail à durée déterminée qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider des personnes en difficulté à se réinsérer dans le monde du travail.

Considérant la nécessité de renforcer l'effectif des services techniques (agent polyvalent – entretien des espaces verts et entretien des bâtiments), notamment pendant les absences pour maladie, congés annuels, la commune souhaite :

- Mettre en place ce dispositif et recruter un demandeur d'emploi dans ce cadre
- Ce contrat serait conclu pour une période de 12 mois à partir du 1^{er} avril 2016
- Ce contrat pourrait être établi pour 24 h hebdomadaires et rémunérées sur la base maximale du SMIC horaire.
- L'Etat prendra en charge 70 % de la rémunération (à hauteur de 20 h hebdomadaires) correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale.

Vu ces considérations, Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux d'autoriser ce recrutement sous la forme de CAE ainsi que la signature des conventions avec l'Etat, à compter du 1^{er} avril 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce recrutement sous la forme de CAE et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'Etat et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Rapport n° 6: Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 : Rénovation de la toiture de l'école maternelle et travaux de mise aux normes en termes d'accessibilité

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de rénover dès à présent, d'une part la toiture et la cheminée de l'école maternelle et d'autre part de mettre aux normes l'accessibilité pour tous sur l'ensemble des bâtiments de l'école publique (comme évoqué dans la délibération en date du 21 septembre 2015)

Après consultation de plusieurs entreprises, l'ensemble des travaux s'élève à environ 52 600 € HT (dont 26 500 € HT pour la toiture + 45 000 € HT pour le Pavé)

Il présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement HT :		71 500 € HT
Subvention DETR	30 %	21 400 €
Subvention contrat de territoire	15 % (sur la partie rénovation toiture)	4 000 €
Subvention contrat Pays	15 % (sur la partie rénovation toiture)	4 000 €
Autofinancement		42 100 €

Monsieur Le Maire propose de solliciter une subvention d'une part, au titre de la DETR 2016 – Equipement scolaires – et d'autre part au titre des contrats de territoire 2016 - 2020